



Paris, le 7 décembre 2009

Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

SG/JJH/NA/2009/39

Objet : Réforme du lycée

Monsieur le ministre,

Les décrets et arrêtés modifiant le lycée général et technologique présentés en commission spécialisée du CSE suscitent de notre part plusieurs remarques et demandes de précisions qui nous semblent importantes et qui conditionnent notre appréciation des mesures. Nous avons d'ailleurs déposé certains amendements dans cet état d'esprit.

Tout d'abord, nous devons réaffirmer avec force que pour nous, l'objectif reste l'élévation du niveau de formation des jeunes, l'accession de 80% de la classe d'âge au baccalauréat et l'accès de 50% au niveau licence. Il reste que pour ces objectifs, une réforme devrait s'intéresser à tout le lycée, professionnel compris ce qui n'est malheureusement pas le cas ici. En outre, nous constatons comme chacun que la progression du nombre de bacheliers depuis 1995 n'est due qu'à celle des bacheliers professionnels (+ 40 000) alors que dans le même temps, le nombre de bacheliers des filières générales a baissé (- 5 000). Le problème reste donc à traiter et nécessite bien une approche pédagogique.

Nous souhaitons donc attirer votre attention sur ces éléments qui nous semblent fondamentaux pour des mesures conduisant à réformer le lycée.

1. Pour nous, la réforme doit être pédagogique.

En ce sens, l'instauration de deux heures d'accompagnement nous intéresse dans la mesure où elles ne se résument pas à de simples heures de soutien mais contiennent des accompagnements méthodologiques, de l'aide à la construction du projet d'orientation et des heures permettant des approches, projets et enseignements pluridisciplinaires type TPE.

Regrettant que les TPE ne soient pas obligatoires à chaque année de lycée, nous demandons a minima que ces dispositifs de deux heures puissent les intégrer.

En outre, il reste indispensable d'affirmer que la pédagogie doit évoluer au lycée. Il ne doit pas être envisagé que les deux heures servent de « réparation » à la situation actuelle mais qu'elles soient bien une des manières de faire évoluer la pédagogie au lycée.

De plus, si nous apprécions que le tutorat puisse être institué, nous regrettons qu'il ne soit pas proposé à tous les élèves et assuré pour tout élève qui ne le refuserait pas. Nous déplorons que ne soit pas envisagé de mise en cohérence entre le tutorat et l'accompagnement.

Sur l'aspect particulier des enseignements de langues vivantes, nous sommes favorables à une organisation des enseignements par compétences, ce qui ne veut pas dire des groupes de niveaux. Il nous semble important que ces éléments soient précisés.

Enfin, toute cette rénovation pédagogique ne pourra être effective que si les enseignants y sont formés. De ce point de vue, la faiblesse de la formation continue et la réduction de la formation pédagogique dans le cadre de la réforme de la formation initiale nous interrogent sur la portée de ces choix.

2. Pour nous, la réforme ne peut envisager de se faire avec moins de moyens.

Nous souhaitons que soit réaffirmé de façon claire qu'il n'y aura pas de suppressions de postes en lycée. Ainsi, il est nécessaire de retirer la notion de « moyenne » des dispositions prévues dans l'arrêté pour l'attribution de 39 heures par division.

En outre, nous souhaitons que des modulations à la hausse soient effectives dans l'éducation prioritaire et qu'elles soient indépendantes du nombre d'enfants par classe. Nous voulons éviter la situation actuelle qui fait qu'un établissement qui accepte des dérogations au détriment d'un autre moins « coté » ne se voit pas favorisé par l'attribution de moyens supplémentaires. En ce sens, nous demandons donc que les attributions de moyens au lycée soient établies par division et non par élève. Corollairement, nous souhaitons votre engagement de ne pas dégrader le taux d'encadrement global.

Pour nous, il est indispensable que les élèves les plus en difficulté puissent se voir attribuer des moyens supplémentaires qui permettent la mise en œuvre pour eux d'aides spécifiques comme c'est le cas en seconde aujourd'hui, en plus de l'accompagnement qui proposera des modalités pédagogiques plus mobilisatrices pour tous. A ce titre, nous restons perplexes, compte tenu des trop fortes suppressions de postes depuis plusieurs années.

Il va de soi que le potentiel de remplaçants sera aussi assez déterminant pour une véritable ambition.

3. Pour nous, la réforme ne doit pas écarter les élèves et les parents.

Si la création du conseil pédagogique ne pose pas de problème, il n'est pas concevable que ses choix ou préférences soient des décisions non soumises à l'approbation du conseil d'administration. Il n'est pas non plus possible de considérer que l'autonomie pédagogique des équipes enseignantes soit « régulée » si besoin par le chef d'établissement et non par le CA qui a voté le projet d'établissement. Pour nous le conseil pédagogique a vocation à préparer, au même titre que la section permanente sur d'autres aspects, des choix de l'établissement faits en CA dans la perspective des axes décidés dans le cadre du projet d'établissement. Dans ce sens, il nous paraît que le rôle du CA doit être valorisé et que des dispositions doivent être prévues en cas de second vote négatif par le CA sur l'utilisation des heures d'enseignement et d'accompagnement, afin d'éviter que le chef d'établissement ne décide seul.

4. Pour nous, la réforme se doit aussi d'améliorer l'orientation des jeunes.

A ce titre, reconnaître un droit à l'erreur aux élèves nous semble positif mais une réforme de l'orientation permettant une réelle éducation au choix reste à faire. C'est pourquoi nous réitérons notre demande d'une réforme dans ce domaine dès le collège, avant la « séparation » qui reste trop souvent subie et qui n'est que le reflet d'une reproduction sociale accrue.

Nous sommes favorables à la baisse du redoublement et des abandons en première. L'élaboration d'un tronc commun permettra des passerelles plus faciles. Nous regrettons cependant que la mesure ne soit pas envisagée également entre la voie générale et la voie technologique et ceci dans les deux sens.

Mais il nous semble indispensable que la réforme s'attaque au redoublement en classe de seconde et aucun objectif ne semble être assigné à la réforme en ce sens alors que c'est pourtant le fait le plus marquant du lycée actuel : + de 20% de redoublement en seconde.

5. Pour nous, la réforme doit permettre au lycée d'être un véritable lieu de vie et de démocratie.

Nous souhaitons de nouveaux dispositifs reconnaissant plus fortement les droits des lycéens. Si les textes concernant le CVL vont dans le bon sens, ils manquent de notre point de vue, d'ambition. En effet, il nous apparaît évident que le pouvoir des CVL doit évoluer afin que ces derniers puissent prendre des décisions sur les sujets qui les concernent. Mais aussi, prendre part à la réflexion sur le projet pédagogique de l'établissement en coopération avec le conseil pédagogique.

Dans ce sens, la création d'une maison des lycéens dans chaque établissement permettrait de faire exercer la responsabilité de choix aux lycéens eux-mêmes (encadrée si besoin en termes de légalité). Une telle mesure répondrait à notre demande en faisant évoluer le statut des foyers et surtout la place des lycéens dans les décisions.

Enfin, nous attendions une régulation des différents temps scolaires des lycéens comme une incitation à plus de travail encadré et moins de travail à la maison, facteur d'inégalités manifestes et reconnues. En particulier, la fixation d'une durée maximale d'heures de cours par jour et d'un temps minimal d'interclasse le midi est attendue par tous pour un plus grand respect des individus.

Monsieur le ministre, vos réponses à nos demandes seront de nature à préciser nos positions.

Nous sommes de même en attente de vos arbitrages concernant les amendements déposés par la FCPE ainsi que par l'UNL.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre parfaite considération.

Jean-Jacques HAZAN,
Président de la FCPE

Massira BARADJI,
Porte-parole de la FIDL

Antoine EVENNOU,
Président de l'UNL